

# APPEL À PROJETS

2023

## CONTRAT DE VILLE DE DEMBÉNI

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2023, au titre de la programmation du contrat de ville de **Dembéni**.

La demande de subvention se fera obligatoirement **sous format dématérialisé** (Cerfa N°12156\*05 téléchargeable sur internet) et devra être déposée à l'adresse suivante : **cmv@dembeni.fr**

**Au plus tard :**



**Le Vendredi 3 Février 2023 à 11h30**



---

# PRÉAMBULE

## LA POLITIQUE DE LA VILLE DE DEMBÉNI



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficulté, et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales, et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'Etat, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le contrat de ville de Dombéni a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prorogé jusqu'en 2023 sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il fixe les grands enjeux des quartiers prioritaires de Dombéni (Iloni, Tsararano, Ongojou et Dombéni) et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020-2023.





**TOUTES LES ACTIONS ÉLIGIBLES AUX CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT RÉPONDRE AUX ENJEUX ET OBJECTIFS SUIVANTS DU CONTRAT DE VILLE DE DEMBÉNI**



## **Enjeux 1 : Éducation – Jeunesse – Sports – Vie associative – Culture – Social – Santé – Prévention de la délinquance**

### **Objectifs liés**

- Favoriser les rencontres, les échanges entre les parents et les acteurs sociaux
- Réussite éducative
- Prévenir précocement l'échec et le décrochage scolaire
- Renforcer l'engagement des jeunes et la place des acteurs associatifs de proximité
- Accéder au sport et à ses métiers
- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication
- Développer l'offre de soins de premier recours et renforcer l'accès aux droits de la santé
- Permettre aux communes, par une organisation adaptée et par la formation des agents communaux, la mise en œuvre de leurs prérogatives en matière d'hygiène et de salubrité
- Réduire les insalubrités liées aux usages de l'eau
- Prévenir les risques et développer des actions de promotion de la santé
- Prévenir la délinquance
- Coordonner le partenariat local de prévention et de sécurité
- Continuer le travail de prévention de la délinquance et lutter contre les actes d'incivilités





## Enjeux 2 : Développement économique – Emploi

### Objectifs liés

- Informer les jeunes sur les opportunités offertes par les centres de formation
- Mettre en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires dans le champ du développement économique et de l'emploi
- Apporter une réponse adaptée aux personnes les plus éloignées de l'emploi via l'insertion par l'activité économique
- Améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi
- Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers prioritaires
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
- Développer des accueils décentralisés de la mission locale en faveur des jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire
- Rendre acteur le jeune accompagné par la mission locale et faire le lien avec la vie locale





## Enjeux 3 : Rénovation urbaine et cadre de vie

### Objectifs liés

- Permettre aux habitants d'avoir une meilleure condition de vie
- Lutter contre l'habitat insalubre



### Objectifs liés

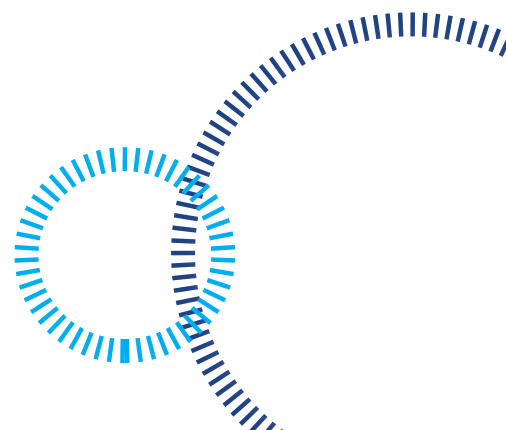
- Œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Favoriser une meilleure connaissance des problématiques liées aux discriminations, meilleur accès au droit
- Jeunesse
- Développer des initiatives territoriales



# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

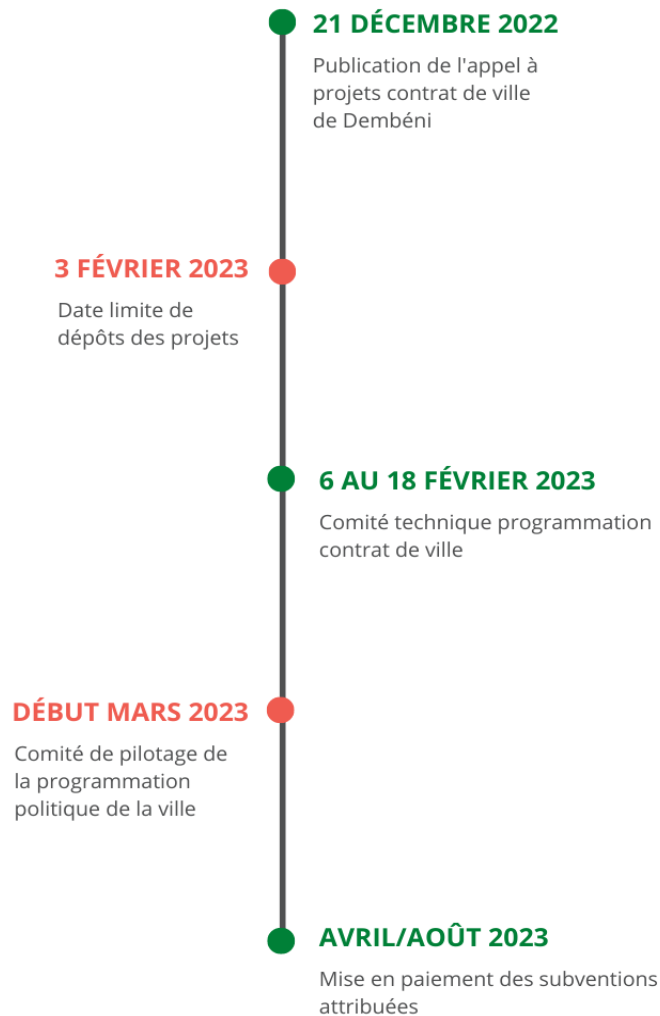
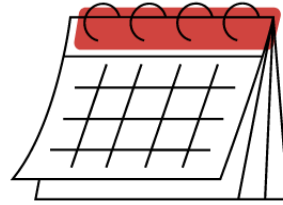


Public cible	<p>Les actions proposées doivent bénéficier en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville de Dembéné : Iloni, Tsararano, Ongojou et Dembéné.</p> <p>Néanmoins une attention particulière sera portée aux actions réunissant l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville de Dembéné.</p>
A qui est destiné cet appel à projets ?	<p>Cet appel à projets s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations loi 1901 (déclarées en préfecture)</li><li>• Établissements publics communaux : Caisse des écoles, Office municipal des sports, CCAS</li><li>• Collectifs des citoyens : Conseil citoyen, le comité des jeunes, plan santé jeunes...</li></ul>
Thématiques prioritaires 2023	<p>Les actions doivent répondre aux enjeux et objectifs du contrat de ville de Dembéné listés ci-dessus.</p>



<p>Critères d'éligibilité</p>	<p>Les subventions politique de la ville ont vocation à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des actions/projets structurants (tout au long de l'année)</li> <li>• des actions /projets mutualisés avec d'autres acteurs travaillant sur la même thématique</li> <li>• des actions/ projets faisant l'objet de co-financements</li> </ul> <p>Les subventions politique de la ville n'ont pas vocation à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement d'un projet et/ ou d'une structure</li> <li>• des actions évènementielles</li> </ul>
<p>Procédure des dépôts des demandes de subventions</p>	<p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 téléchargeable sur internet et être envoyées impérativement aux adresses courriels suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>cmv@dembeni.fr</b></li> <li>» <b>assistant.cmv@dembeni.fr</b></li> </ul> <p>Ou à l'adresse postale suivante : Service Politique de la Ville de Dombéni Mairie de Dombéni, Place de la Mairie BP 20 97660 Dombéni</p> <p><b>Ouvert</b> du Lundi au Jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le Vendredi de 7h00 à 11h30</p>
<p>Évaluation bilan</p>	<p>Les porteurs de projets ayant bénéficié de subventions politique de la ville en 2022 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire</p> <p>(<b>Attention</b> ! Délai de saisie du bilan 2022 sur DAUPHIN : <b>le 30 Juin 2023</b>) <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</a></p>
<p>Date limite</p>	<p>La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée <b>au vendredi 3 Février 2023</b> à 11h30. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p>

**CALENDRIER  
PRÉVISIONNEL  
D'INSTRUCTION DES  
DOSSIERS DE DEMANDES  
DE SUBVENTIONS**



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville se tient à votre disposition tous les jours de 9h à 11h et de 13h à 16h du lundi au jeudi, et de 9h à 11h30 le vendredi.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'espace Multimédia d'Ongojou pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.